## République française TARN CADALEN - COMMUNE

## Séance du jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 27/11/2024

Le jeudi 05 décembre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice: 17 Présents: Jean-Michel DOYEN, Sébastien BRAYLÉ, Monique

CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe

Présents: 13 COUDERC, Denise STEVENSON, Jérôme MAGRE, Christophe

RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan

Représentés: 2 POUGET, Ghislaine GUILLERMIER

Absents et excusés : 2 Représentés : Peggy AMALBERT représentée par Sébastien

BRAYLÉ, Martine GRANET représentée par Christophe RAYNAUD

Pour:

15 <u>Excusés</u>: Gérard ASSEMAT

Contre: 0 Absents: Sandrine CARAMELLI

Abstentions: 0

Secrétaire de séance : Géraldine NOEL

Délibération n°DE 2024 60

Objet : Décision modificative virement des articles 65561 -32 000 Euros et 739211 -1440 vers l'article 6411 + 33 440 Euros

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 ayant été insuffisant il est nécessaire de procéder aux virements ci-après et d'approuver la décision modificative suivante :

Fonctionnement	Libellé	Recettes	Dépenses
Article 65561	Contribution - Fonds de Compensation - Charges Territoriales		-32 000 €
Article 739211	Attribution de compensation		-1 440 €
Article 6411	Titulaires	33 440 €	

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 06/12/2024 Date de reception de l'AR: 06/12/2024 081-218100469-DE\_2024\_60-DE AGEDI

Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ

Mis en ligne le : 10/12/2024

Le/La secrétaire Géraldine NOEL